

RECUEIL DES SELLES POUR COPROCULTURE, RECHERCHE DE PARASITES ET VIRUS DANS LES SELLES

Intérêt : Il s'agit de mettre en évidence l'agent responsable d'une diarrhée aiguë ou de troubles digestifs.

Idéalement le prélèvement doit être réalisé avant toute antibiothérapie.

Recommandations	<ol style="list-style-type: none"> 1. La prescription d'une seule coproculture est en générale suffisante. Cet examen est à effectuer, si possible, lors des épisodes diarrhéiques. Le recueil de selles muco-purulentes ou sanglantes est privilégié. 2. La recherche de parasites nécessite un recueil sur 3 jours consécutifs. 3. La recherche de la toxine de Clostridium difficile est indiquée pendant ou plusieurs semaines après une antibiothérapie. 4. Mentionner sur la demande d'analyse toutes les informations cliniques susceptibles de faciliter l'analyse (traitement antibiotique en cours ou prévu, séjour en zone tropicale à l'étranger, intoxication alimentaire possible, coproculture réglementaire...) et pour toute demande spécifique (recherche de toxine de Clostridium difficile, C.botulinum...) contacter directement le laboratoire.
Matériel (en fonction du prélèvement)	<ul style="list-style-type: none"> • flacon à usage unique fourni par le laboratoire pour selles ou biopsies de muqueuses rectales • écouvillon standard (chez le nourrisson et SHU (syndrome hémolytique urémique) post-diarrhée)
Méthodologie	<ul style="list-style-type: none"> • inscrire nom, date et heure du recueil sur le flacon • numéroter les flacons pour la recherche de parasites.

CODIFICATION	VERSION	DATE D'APPLICATION
C1 INS002/06	1	01/04/11

	<p>Selles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recueillir dès leur émission une aliquote de la selle équivalent à 1 noix dans un flacon fermé hermétiquement. - si les selles sont liquides, remplir la moitié du flacon. <p>Ecouvillonnage rectal: il peut être effectué chez le nourrisson ou si SHU post-diarrhée</p> <p>Biopsies de muqueuses rectales ou coliques (geste spécialisé) : recueil dans un flacon et analysées comme des matières fécales</p>
Transport	<p>Adresser l'échantillon dès que possible au laboratoire. En cas d'envoi différé sauf biopsies:</p> <ul style="list-style-type: none"> - examen bactériologique: conserver les selles à 4°C au maximum 12h - examen parasitologique: 24h à 4°C sauf recherche amibes, flagellés (conserver à T° ambiante) - rotavirus et adénovirus: 24 - 48h à 4°C

Validé le: 01.03.2016

Signature : Yasmina Huang

PAOFAI : 40.50.25.00 TAMANU : 40.42.94.00 NAHOATA : 40.54.33.33 MOOREA : 40.55.05.85 TARAFAO : 40.50 39 95

CODIFICATION	VERSION	DATE D'APPLICATION
C1 INS002/06	1	01/04/11